

**BANQUE OUEST AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
(B. O. A. D.)
B.P. 1 172-LOME (TOGO)**



**Fourniture d'un système de carte de visite digitale
(cartes et application d'administration) pour le siège de
la BOAD**

SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

1. Contexte et justification	3
2. Objet	3
3. Périmètre du marché	3
4. Description des besoins attendus	4
4.1 Design général des cartes	4
4.2 Cartes catégorie A	4
4.3 Cartes catégorie B	4
4.4 Étuis individuels	4
4.5 Coffrets de présentation	5
4.6 Fonctionnement avec et sans connexion Internet	5
5. Exigences fonctionnelles de la plateforme	5
5.1 Administration des profils et des cartes	5
5.2 Espace utilisateur	6
5.3 Profil public	6
5.4 Tableau de bord, statistiques et traçabilité	6
6. Exigences techniques et de sécurité	6
7. Prestations attendues du titulaire	7
8. Livrables	7
9. Garantie, maintenance et accompagnement	8
10. Lieu et durée de la mission	8

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa politique de modernisation de ses outils de communication et de sa démarche en faveur d'une gestion plus responsable des ressources, la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) souhaite se doter d'un dispositif de cartes de visite digitales destiné à ses dirigeants et cadres.

Les cartes de visite digitales devront permettre un échange simple et rapide des coordonnées professionnelles grâce aux technologies NFC et QR Code, tout en garantissant la maîtrise des données par la Banque et la possibilité de mettre à jour les informations sans renouvellement systématique des supports physiques.

Le projet doit par ailleurs contribuer à réduire la dépendance aux cartes papier traditionnelles, à faciliter la mise à jour des informations sans réimpression systématique et à garantir une expérience utilisateur premium, simple et sécurisée pour les détenteurs comme pour les personnes rencontrées.

2. Objet

Les présents Termes de Référence ont pour objet de définir le besoin de la BOAD quant aux livrables souhaités. Le prestataire retenu sera chargé de concevoir, produire, personnaliser et livrer des cartes de visite digitales avec NFC et QR Code, ainsi que leurs étuis et coffrets, et de mettre en place une plateforme web responsive d'administration et de gestion des profils associés.

La solution digitale devra être installée sur l'infrastructure de la Banque. Elle devra permettre à celle-ci de conserver la maîtrise complète de l'administration des cartes, des profils, des données, des statistiques, des évolutions futures et des commandes complémentaires. Le dispositif devra être pensé pour le marché initial et pour les besoins ultérieurs de la Banque.

3. Périmètre du marché

Le marché porte sur un lot initial de 150 cartes de visite digitales réparties en deux catégories distinctes. Le prestataire devra proposer un dispositif cohérent, harmonisé et conforme à la charte graphique de la Banque, tout en assurant une différenciation qualitative entre les cartes destinée à la haute direction et celles destinées aux autres bénéficiaires.

Catégorie	Quantité	Bénéficiaires principaux
A	20	Président, Vice-Présidents, Conseiller Spécial du Président, Directeurs Généraux Délégués et réserve
B	130	Directeurs de départements, Chefs de mission résidente, Responsables de domaines et cadres désignés

La répartition indicative de la catégorie A comprend 20 cartes, dont six cartes pour le Président (deux principales et quatre en réserve), trois cartes pour chacun des deux Vice-Présidents (une principale et deux en réserve), deux cartes pour le Conseiller Spécial du Président, deux cartes pour chacun des deux Directeurs Généraux Délégués et deux cartes de réserve (à configurer au besoin). La catégorie B comprend 130 cartes destinées aux Directeurs, Chefs de mission résidente, Responsables de domaines et cadres désignés. Les quantités finales par personne et les noms des bénéficiaires seront communiqués au prestataire après notification du marché.

Cas particulier du Président : parmi les cartes attribuées au Président, il devra y avoir deux types qui porteront des profils de contact distincts (à titre indicatif, un profil « institutionnel » pour les échanges officiels et protocolaires, et un profil « relations extérieures » pour un usage ciblé lors d'évènements ou de rencontres spécifiques), chacun associé à une fiche distincte sur la plateforme et pouvant afficher des coordonnées différentes. Ces deux profils devront être différenciés visuellement par un code couleur spécifique (liseré, teinte de matériau ou élément graphique distinctif selon la proposition du prestataire), tout en conservant une cohérence avec la charte graphique de la Banque et le design général défini au point 4.1.

4. Description des besoins attendus

4.1 Design général des cartes

Le design des cartes devra être moderne, épuré, durable et conforme à l'identité visuelle de la Banque. Il devra respecter la charte graphique de la BOAD, notamment pour l'utilisation du logo, du crop institutionnel, des couleurs et des éléments visuels.

La conception devra privilégier la simplicité, la lisibilité et la facilité d'utilisation tout en garantissant la robustesse du support physique et une bonne expérience utilisateur.

Le recto de chaque carte devra comporter le logo BOAD, le crop institutionnel tel qu'indiqué dans la charte graphique, le nom du détenteur et sa fonction. Le verso devra comporter un symbole NFC discret, un QR Code personnalisé et une URL courte institutionnelle. Le prestataire devra proposer au moins deux pistes graphiques abouties. Pour les bénéficiaires disposant de plusieurs profils de contact associés à des cartes distinctes, notamment le Président (cf. point 3), le prestataire devra intégrer un code couleur ou un repère visuel permettant au détenteur d'identifier rapidement, sans ambiguïté, la carte correspondant à chaque profil, tout en respectant l'harmonisation générale de la charte graphique de la Banque.

Face	Contenu attendu	Observations
Recto	Logo BOAD, crop institutionnel, nom et fonction	Présentation épurée et conforme à la charte graphique
Verso	Symbole NFC, QR Code personnalisé et URL courte	Lecture rapide, marquage discret et rendu premium

4.2 Cartes catégorie A

Les cartes « A » devront être conçues comme des objets de représentation institutionnelle. Les matériaux proposés devront être durables, résistants et adaptés à un usage régulier. La finition devra être particulièrement soignée, avec une préférence pour des tons sobres et élégants.

La personnalisation devra être réalisée par gravure laser, impression durable ou tout procédé équivalent garantissant une excellente tenue dans le temps. La puce NFC devra être intégrée sans nuire à l'esthétique de la carte. Le QR Code devra rester lisible malgré la finition choisie et devra être compatible avec plusieurs modèles de téléphones Android et iOS.

4.3 Cartes catégorie B

Les cartes « B » devront conserver un niveau de qualité élevé, tout en se distinguant du lot prestige par une finition moins protocolaire. Elles devront toutefois présenter un niveau de qualité identique en matière de durabilité, de résistance et de fonctionnalité.

Le design devra rester harmonisé avec celui de la catégorie A afin de préserver l'unité visuelle de la Banque. Les différences éventuelles pourront porter sur les matériaux utilisés, les modalités de présentation ou les accessoires fournis.

4.4 Étuis individuels

Chaque carte devra être fournie avec un étui individuel de bonne qualité. L'étui devra protéger la carte contre les rayures et l'usure, faciliter son transport et être en cohérence avec les objectifs de durabilité poursuivis par la Banque.

L'étui devra intégrer un marquage discret de la Banque et être dimensionné avec précision pour éviter tout flottement excessif de la carte, tout en permettant une extraction facile. Pour les cartes de catégorie A, le prestataire devra proposer un étui à blindage anti-lecture RFID/NFC, afin de limiter le risque de lecture non désirée de la carte à l'insu de son détenteur lorsqu'elle est rangée dans un portefeuille ou une poche.

4.5 Coffrets de présentation

Les cartes destinées à la haute direction devront être fournies dans un coffret de présentation assurant leur protection lors du stockage et de la remise aux bénéficiaires.

Le coffret devra porter un marquage institutionnel sobre. Le prestataire pourra proposer l'intégration d'un court message institutionnel imprimé, d'une carte d'instructions d'utilisation ou d'un feuillet expliquant le fonctionnement NFC et QR Code. La Banque se réserve le droit de valider ou d'écarter ces éléments selon le protocole retenu.

4.6 Fonctionnement avec et sans connexion Internet

Exigence majeure

Le dispositif devra permettre à la personne qui scanne ou approche son téléphone de la carte d'accéder aux informations utiles avec ou sans connexion Internet. Cette exigence est considérée comme essentielle et devra être explicitement démontrée par le prestataire.

En présence d'une connexion Internet, la lecture NFC ou le scan du QR Code devra ouvrir le profil digital enrichi du détenteur. En l'absence de connexion Internet, la carte devra néanmoins permettre l'accès aux informations essentielles et l'enregistrement du contact dans le téléphone, sans installation d'application. Cette fonctionnalité pourra être assurée par une vCard embarquée, par un format de données compatible avec les standards mobiles ou par toute autre solution technique robuste proposée par le prestataire. Dans tous les cas, cette fonctionnalité hors connexion ne devra jamais provoquer une importation automatique et silencieuse du contact dans le téléphone d'un tiers par simple rapprochement physique : l'enregistrement du contact devra toujours requérir une confirmation explicite de la personne qui scanne la carte.

Les informations minimales accessibles hors connexion devront inclure le nom, la fonction, l'institution, le téléphone professionnel, l'adresse e-mail professionnelle et l'adresse web institutionnelle. Le prestataire devra veiller à ce que cette exigence ne compromette ni la confidentialité des informations non publiques, ni la possibilité de mise à jour en ligne des profils enrichis.

5. Exigences fonctionnelles de la plateforme

La plateforme attendue sera une application web responsive, utilisable depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Aucune application mobile native n'est requise, toutefois le prestataire devrait justifier le bienfondé s'il la propose. La plateforme devra être installée sur l'infrastructure de la Banque, administrée par les équipes habilitées de la Banque.

5.1 Administration des profils et des cartes

La plateforme devra permettre aux administrateurs de créer, modifier, archiver ou désactiver des profils. Elle devra également permettre d'associer une carte physique à un profil, de réaffecter une carte, de déclarer une carte perdue, de la remplacer, de la suspendre ou de la réactiver. La plateforme devra également permettre de rattacher plusieurs profils distincts à un même bénéficiaire, chaque profil étant associé à une carte physique et à un code couleur propres, avec des informations de contact pouvant différer d'un profil à l'autre (cas notamment du Président, cf. point 3). L'état de chaque carte devra être clairement visible dans le tableau de bord, notamment lorsqu'elle est en stock, attribuée, active, suspendue, perdue, remplacée ou réservée.

Le prestataire devra fournir les spécifications nécessaires pour l'encodage des puces NFC, la génération des QR Codes et la cohérence des liens avec la plateforme.

5.2 Espace utilisateur

Chaque détenteur de carte devra pouvoir accéder à un espace personnel sécurisé. Cet espace devra lui permettre de consulter son profil, de visualiser le rendu public de sa carte digitale et de mettre à jour les informations autorisées par la Banque. Pour les données sensibles ou institutionnellement encadrées, la plateforme devra permettre un workflow de validation par un administrateur avant publication.

Les informations pouvant faire l'objet d'une mise à jour devront être paramétrables. La Banque pourra ainsi décider que certaines données, comme la fonction ou le département, ne peuvent être modifiées que par un administrateur.

5.3 Profil public

Le profil public accessible après lecture NFC ou scan QR Code devra offrir une expérience soignée, rapide et compatible avec les principaux navigateurs mobiles. Il devra permettre d'afficher les informations professionnelles du détenteur, d'enregistrer le contact au format vCard, d'envoyer un e-mail, de lancer un appel, de visiter le site institutionnel et, le cas échéant, d'accéder à un lien professionnel validé comme LinkedIn.

Le profil public devra adopter une présentation institutionnelle élégante, conforme à l'identité visuelle de la Banque. Il devra être léger, rapide à charger, accessible sans authentification pour la personne qui scanne la carte et optimisé pour les connexions mobiles de qualité variable.

5.4 Tableau de bord, statistiques et traçabilité

La plateforme devra intégrer un tableau de bord permettant de suivre les principales informations relatives aux cartes et aux profils. Les administrateurs devront pouvoir consulter le nombre de cartes disponibles, attribuées, actives, suspendues, perdues ou remplacées. Ils devront également pouvoir suivre les statistiques générales de consultation des profils, par période, par carte ou par bénéficiaire, dans le respect des règles de protection des données applicables.

La solution devra comporter un historique des actions significatives réalisées dans l'administration, notamment les créations, modifications, suspensions, réaffectations et suppressions de profils ou de cartes. Cet historique devra permettre d'assurer la traçabilité des interventions et d'identifier l'utilisateur à l'origine de chaque action.

6. Exigences techniques et de sécurité

La solution devra être déployée sur l'infrastructure de la Banque et ne devra pas dépendre obligatoirement d'une plateforme propriétaire externe ou d'un abonnement imposé par le prestataire pour son fonctionnement normal.

Domaine	Exigence minimale attendue
Compatibilité	Lecture NFC et scan QR Code compatibles avec les appareils Android et iOS récents, sans application obligatoire pour la personne qui reçoit la carte.
Hébergement	Installation sur l'infrastructure de la Banque, avec documentation complète des prérequis serveur, de la configuration et des procédures d'exploitation.
Sécurité	Authentification sécurisée, gestion des rôles, journalisation des actions, protection contre les accès non autorisés et bonnes pratiques de développement web sécurisé.

Données	Propriété exclusive de la Banque sur les données, les profils, les statistiques, les contenus et les bases de données générées
Authentification de la puce NFC	Les puces NFC devront être de type à authentification dynamique (NTAG 424 DNA ou équivalent supportant le chiffrement SUN - Secure Unique NFC), afin de prévenir le clonage et la duplication non autorisée des cartes. La mémoire devra être verrouillée en écriture après encodage afin d'empêcher toute réécriture malveillante du contenu par un tiers.
Consentement et récupération de contact	La simple approche d'un téléphone tiers ne devra en aucun cas déclencher automatiquement l'importation ou la transmission silencieuse des coordonnées du détenteur. La récupération du contact devra toujours résulter d'une action volontaire et explicite de la personne qui scanne (ouverture de la page de profil, puis clic explicite « Enregistrer le contact »). Le prestataire devra exclure tout enregistrement NDEF de type vCard déclenchant une importation automatique côté téléphone récepteur, y compris pour le mode hors connexion visé à la section 4.6, où la confirmation de l'utilisateur avant enregistrement reste requise.
Gestion à distance et révocation	La plateforme devra permettre la désactivation ou la révocation immédiate à distance d'une carte perdue ou volée, avec redirection automatique du lien/QR Code vers une page neutre. Les liens de profil devront être hébergés en HTTPS sur un domaine maîtrisé par la Banque. L'historique des lectures NFC/QR (date, et zone approximative si disponible) devra être consultable par les administrateurs afin de détecter toute lecture suspecte ou répétée.
Performance	Pages publiques rapides, responsive design, optimisation mobile et fonctionnement satisfaisant sur connexions à débit limité

7. Prestations attendues du titulaire

Le titulaire retenu devra assurer une prestation complète couvrant la conception graphique, le prototypage, la fabrication, la personnalisation, l'encodage, la livraison, l'installation de la plateforme, la formation, l'assistance au démarrage et la maintenance. Il devra travailler en coordination avec les équipes de la communication, de l'approvisionnement et IT de la Banque.

Avant toute production en série, le prestataire retenu devra soumettre à la Banque des maquettes graphiques, une proposition de matériaux, des échantillons ou prototypes, ainsi qu'une démonstration de fonctionnement NFC, QR Code, profil public et consultation hors connexion. La production ne pourra démarrer qu'après validation écrite de la Banque.

Le prestataire devra également fournir toutes les informations nécessaires pour les commandes futures. Les spécifications de fabrication, les règles de personnalisation, les formats de fichiers, les contraintes d'encodage et les procédures de réapprovisionnement devront être documentés afin que la Banque puisse poursuivre l'exploitation du dispositif sans dépendance excessive.

8. Livrables

Les livrables attendus devront être transmis dans des formats exploitables, ouverts lorsque cela est possible, et accompagnés de la documentation nécessaire. La réception définitive sera conditionnée à la conformité des cartes, étuis, coffrets, profils digitaux, fonctionnalités d'administration, tests de sécurité de base et documents remis.

Phase	Livrables attendus
Conception	Maquettes graphiques des cartes, propositions de finition, visuels des étuis et coffrets, spécifications de personnalisation et prototype fonctionnel.
Production	Cartes catégorie A (destiné à la Haute Direction), cartes catégorie B (destiné aux Managers et aux Cadres), étuis individuels, coffrets pour les cartes catégorie A, QR Codes et puces NFC encodés.
Plateforme	Application web responsive installée sur l'infrastructure de la Banque, base de données, comptes administrateurs, module utilisateur, module profil public et tableau de bord.
Documentation	Documentation technique, guide administrateur, guide utilisateur, procédures d'installation, sauvegarde, restauration, réversibilité et maintenance
Formation	Session de formation des administrateurs et transfert de compétences aux équipes techniques et fonctionnelles désignées.
Recette	Rapport de tests, procès-verbal de recette provisoire, corrections éventuelles et procès-verbal de réception définitive.

9. Garantie, maintenance et accompagnement

Le prestataire devra assurer une garantie d'au moins douze mois à compter de la réception définitive. Cette garantie couvrira les défauts de fabrication, les anomalies de personnalisation, les dysfonctionnements NFC ou QR Code imputables au prestataire, ainsi que les anomalies bloquantes ou majeures de la plateforme livrée.

Durant cette période, le prestataire devra assurer la maintenance corrective, l'assistance technique, les mises à jour de sécurité nécessaires, le support aux administrateurs et l'accompagnement au démarrage. Les délais de prise en charge et de résolution des incidents devront être précisés dans l'offre, avec une distinction entre incidents bloquants, majeurs et mineurs.

La prestation devra comprendre une formation initiale des administrateurs fonctionnels et des équipes techniques concernées. Cette formation devra couvrir l'administration des profils, la gestion des cartes, les réaffectations, les statistiques, les sauvegardes, les procédures de restauration, ainsi que les bonnes pratiques de sécurité et d'exploitation.

10. Lieu et durée de la mission

Les prestations seront exécutées à distance et la livraison faite au siège de la BOAD sis au 68, Avenue de la Libération, BP 1172 Lomé-Togo.

La durée d'exécution du marché est de deux (2) mois.